

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 32/001/2008 – ÉFAI  
30 janvier 2008

AU 29/08

Menaces de mort / Craintes pour la sécurité

KENYA  
humains

**Maina Kiai (h)**, président de la Commission nationale kenyane des droits

**Muthoni Wanyeki (f)**, directrice exécutive de la Commission nationale kenyane des droits humains

**Haroun Ndubi (h)**, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, membre du Forum kenyan des observateurs nationaux des élections

**David Ndi (h)**, auteur d'un rapport sur la fraude électorale

**Gladwell Otieno (f)**, directrice du Centre pour la transparence des affaires publiques en Afrique

**Ndung'u Wainaina (h)**, membre du personnel du Conseil exécutif de la Convention nationale

**Njeri Kabeberi (f)**, directrice exécutive du Centre pour la démocratie pluraliste

**Nahashon Gachehe (h)**, employé de l'Unité médicolégale indépendante

**James Maina (h)**, membre du Parlement du peuple

---

Ces quinze derniers jours, les défenseurs des droits humains et les militants en faveur de la démocratie dont le nom figure ci-dessus ont été la cible d'une série de menaces anonymes, dont des menaces de mort. Après avoir reçu des SMS, des appels téléphoniques ou des courriels anonymes inquiétants, ils ont dû prendre des mesures pour assurer leur sécurité, par exemple en déménageant ou en s'abstenant de faire des déclarations publiques.

Ces tentatives d'intimidation sont liées à des propos que ces personnes ont tenus ou à des initiatives qu'elles ont prises au sujet des résultats des élections générales du 27 décembre 2007 ou des atteintes aux droits humains perpétrées au cours des troubles qui ont suivi le scrutin. Les résultats des élections, contestés, ont entraîné un conflit politique important au Kenya, qui s'est polarisé autour de clivages ethniques. Les Kikuyus auraient en effet majoritairement soutenu le président sortant, Mwai Kibaki, tandis que les Luos et les Kalenjins auraient apporté leur appui au candidat de l'opposition, Raila Odinga.

Tous les défenseurs des droits humains et militants pour la démocratie nommés ci-dessus, à une seule exception près, sont des Kikuyus. Dans les messages de menaces qu'ils ont reçus, ils étaient notamment accusés d'avoir « trahi » leur ethnie parce qu'ils avaient exprimé des soupçons quant à la régularité du scrutin, ou avaient dénoncé des atteintes aux droits humains commises par la police ou par des bandes armées, notamment des groupes de Kikuyus, un peu partout dans le pays.

Quatre de ces défenseurs des droits humains et militants sont également cités dans un texte qui circule au sein de la communauté kikuyue du Kenya sous forme imprimée et électronique depuis quelques jours. Ce document, qui fait figurer ces quatre personnes dans une liste de plus de 25 personnes d'origine kikuyue qualifiées de « *traîtres [qui] vivent tranquillement parmi nous* », contient des menaces d'assassinat voilées.

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le Kenya est le théâtre de violences d'une ampleur considérable depuis les élections générales du 27 décembre 2007 et l'annonce de la réélection du président Mwai Kibaki, le 30 décembre 2007. Constatées dans différentes régions du Kenya, elles touchent notamment certains quartiers de Nairobi et les provinces du Nyanza, de l'Ouest, de la Vallée du Rift et de la Côte.

À l'origine de ces violences se trouvent en grande partie des sympathisants du Mouvement démocratique orange (ODM), un parti d'opposition, qui estiment que l'élection présidentielle a été truquée en faveur du président sortant. Par ailleurs, des cas de recours excessif à la force par la police contre des manifestants ont été signalés ; des protestataires auraient notamment été abattus.

Des Kikuyus ont fait l'objet de nombreuses agressions, souvent commises au moyen de machettes, de pierres, de gourdins ou encore d'arcs et de flèches. Dernièrement, le nombre d'attaques menées en représailles par des bandes de Kikuyus contre des Luos ou des Kalenjins a augmenté. Plus de 600 personnes ont été tuées depuis le début des troubles, et les Nations unies ont indiqué que plus de 250 000 personnes avaient dû quitter leur domicile. Des milliers de personnes se sont réfugiées en Ouganda ou en Tanzanie.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par les menaces de mort formulées contre les défenseurs des droits humains et les militants en faveur de la démocratie cités dans cette Action urgente (merci de préciser leur nom) ;
- exhortez les autorités à garantir la sécurité et la protection des défenseurs des droits humains et des militants pour la démocratie au Kenya ;
- appelez les autorités kenyanes à enquêter sur les menaces dont ces personnes ont fait l'objet et à veiller à ce que les responsables présumés de ces agissements soient jugés de manière équitable ;
- engagez les autorités à garantir le respect du droit à la liberté d'expression et des droits des défenseurs des droits humains ;
- priez-les instamment de prendre des mesures efficaces pour que tous les fonctionnaires, notamment les membres des forces de sécurité, reconnaissent la légitimité du travail des défenseurs des droits humains et s'abstiennent de porter des accusations non fondées contre ces personnes.

**Si vous vivez dans un État membre de l'Union européenne, veuillez adresser une copie de vos appels à l'ambassade de votre pays à Nairobi, en demandant à l'Union européenne d'intervenir pour soutenir ces défenseurs des droits humains, conformément aux Orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme.**

**APPELS À :**

Président du Kenya :  
Hon. Mwai Kibaki C.G.H. M.PPresident of Kenya  
PO Box 30510-00100, Nairobi, Kenya

**Fax : +254-20-313600**

**Courriel : pps@statehousekenya.go.ke**

**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,**

Responsable de la police :  
Major General Mohamed Hussein Ali, M.G.H.  
Commissioner of Police  
PO Box 30083, Nairobi, Kenya

**Fax : +254-20-240955**

**Formule d'appel : Dear Commissioner, / Monsieur,**

Ministre d'État chargé de la Sécurité intérieure :  
Hon. Prof George Saitoti

Minister of State for Internal Security  
Harambee House, Harambee Avenue  
P.O. Box 30510-00100, Nairobi, Kenya  
**Fax : +254-20-313600**  
**Formule d'appel : Monsieur le Ministre,**

**COPIES À :**

Président de la Commission nationale kenyane des droits humains :  
Maina Kiai  
Chairperson, Kenya National Commission for Human Rights  
PO Box 74359 – 00200, Nairobi, Kenya  
**Fax : +254202716160**  
**Courriel : mkiai@knchr.org**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Kenya dans votre pays. **Pour en savoir plus sur les représentants de votre pays au Kenya, veuillez consulter le site [www.embassyworld.com](http://www.embassyworld.com).**

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 13 MARS 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International -  
ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*